

Le 8 juillet 2026

Décision du Président n° : 33-2026

Objet : Bail – Panneaux publicitaires – 7 chemins.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT DE LA CCVG

Le Président de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n° 2026-63, en date du 26 mai 2026, relative aux délégations consenties en application des dispositions des articles L.5211-9 et L.5211-10 du CGCT ,
- Vu l'arrêté préfectoral 69-2025-01-31-00003 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon, en date du 31 janvier 2025,
- Vu la proposition d'engagement locatif N°69 073, de la société FG Location,

DECIDE

Article 1 : de signer l'engagement locatif pour 2 dispositifs publicitaires, les 7 chemins Vourles :

- La location de 2 dispositifs publicitaires 8 m²
- La redevance semestrielle est fixée à 1 000 €
- Renouvellement par tacite reconduction, pour une période de 6 mois, sans excéder 6 ans.
- Le début du contrat est fixé au 28 juillet 2025.

Article 2 : autorise le Président à signer l'ensemble des documents contractuelles.

Article 3 : La Directrice Générale des Services et Monsieur le Chef du Service Comptable de Givors sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Communautaire.

Communauté de Communes de la Vallée du Garon

Parc d'activités de Sacuny
262 rue Barthélémy Thimonnier
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72
contact@cc-valleedugaron.fr

Fait à Brignais,

Damien COMBET

Président de la Communauté de
Communes de la Vallée du Garon

Signé le, 10/07/2026,
COMBET Damien

